Solidaires DOUANES

Comité **T**echnique de **R**éseau

du jeudi **26/09/2019**

Organisation/missions | ***Compte-rendu***

Missions vs Conditions de travail :

La DG déshabille Pierre pour habiller Jacques ?

Ce Comité Technique de Réseau (CTR = comité de la DGDDI) est le premier à se réunir sous le format CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), dans le cadre du protocole d'accord signé le 17 mai dernier.

Il était initialement dévolu à :

- la présentation de l'étude ergonomique des **équipements de protection individuelle** (EPI) des agents de la surveillance (SURV),
- ainsi qu'à la discussion sur leur **habillement** et **l'immobilier**,
- plus un point d'information sur l'**Observatoire interne** 2020 *(détails dans l'encadré ci-contre)*.

Ordre du jour du CTR

I – Points d'information

Point 1 : étude ergonomique relative aux équipements de protection individuelle (EPI) en Surveillance.

Point 2 : Mise en œuvre de l'accord du 17 mai 2019 – fiche habillement

Point 3 : mise en œuvre de l'accord du 17 mai 2019 – fiche immobilier

Point 4 : présentation de l'observatoire interne – campagne 2019

II – Questions diverses

Mais le début de la séance a été avant tout l'occasion de revenir sur la question qui inquiète l'ensemble du monde douanier : le rapport Gardette et sa déclinaison annoncée dans le Projet de Loi de Finances 2020 (PLF 2020).
La Directrice Générale a été très claire sur ce point : le transfert de taxes aura bien lieu. Des groupes de travail (GT) sur le sujet se tiendront dans les semaines à venir. Il ne s'agit en aucun cas de réfléchir à la pertinence d'une conservation dans le réseau DGDDI, mais bien de préparer « techniquement » au mieux ledit transfert.
Un GT sur l'accompagnement des agents touchés aura également lieu. C'est là le point critique : il n'est guère envisageable de s'investir dans la partie technique si derrière on ne sait pas quel sera le futur des collègues.

Annexe n°1 : notre déclaration préalable

Solidaires DOUANES

Comité Technique de Réseau
du jeudi 26 septembre 2019

Organisation/missions ***préalable***

Madame la présidente,

Voici venu septembre et toute sa cohorte de chamboulements liés à la rentrée. Si nous avons tous repris le chemin du travail munis de nos plumiers et ordinateurs, certains d'entre nous ont changé d'établissement. Au revoir M. Gintz, bienvenue Mme Braun-Lemaire.

Nouvelle directrice générale, nouvelle ère ? Nous jugerons sur pièce, rapidement sans doute.

Car **les sujets de rentrée ne manquent pas.** A commencer par la parution du rapport Gardette qui a provoqué un véritable séisme auprès des agents des douanes et par sa déclinaison d'ores et déjà annoncée via le projet de loi de finances (PLF) de 2020 et qui n'est pas pour les rassurer. Après la perte totale de la gestion et des contrôles des boissons non alcooliques (BNA), de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pétrolière actée dans la loi de finances 2019, c'est maintenant au tour :

- des droits annuels de francisation et de navigation (DAFN),
- de la taxe sur les véhicules routiers (TSVR),
- de la TVA à l'importation,
- des taxes contributions indirectes (CI) sur les alcools, les tabacs,
- des taxes intérieures de consommation sur le gaz naturel (TICGN), le charbon (TICC) et finale d'électricité (TICFE),
- mais également de l'ensemble du recouvrement contentieux, de quitter le giron de la douane pour la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP)

Seuls resteront à la Direction Générale des Douanes :

- la gestion des cautions et garanties – réglementation complexe et aride qui ne rapporte rien donc inintéressante pour les Finances Publiques – ,
- le recouvrement des droits de douane, de la taxe intérieure de consommation sur les produits Energétiques (TICPE) et, pour l'instant, de l'octroi de mer,
- ainsi que quelques contrôles physiques sur certaines missions transférées, dont il est bien difficile aujourd'hui de prédire l'importance.

Autant dire pas grand-chose. Alors se réunir aujourd'hui pour parler des conditions de travail en Douane, la première question à se poser est « *est-ce qu'il va en rester, du travail ?* »

Pourtant, ce Comité Technique de Réseau (CTR) dédié aux conditions de travail des agents des Douanes, l'ensemble des organisations syndicales l'a demandé depuis bien longtemps, et à plusieurs reprises, se heurtant au refus obstiné de notre précédent DG.
Il aura fallu un mouvement de mécontentement d'ampleur au printemps dernier pour porter, par d'autres voies que syndicales, le message du mal-être généralisé des agents. Malmenés par les réformes incessantes et souvent incohérentes, par la pression des objectifs de performance à atteindre malgré des situations de sous-effectifs impossibles à palier, ils ont de plus en plus de difficulté à accepter le regard empli d'indifférence, voire de défiance que portent leurs hiérarques sur leur souffrance.
Ils ont de plus en plus de mal à ne pas voir tous les efforts qu'ils fournissent au moins récompensés par un peu de reconnaissance. Et quand face à ces situations insoutenables, certains tombent en *burn out*, ou pire se suicident, le premier réflexe de l'administration est de rejeter la faute sur leurs pseudo-problèmes personnels, histoire de ne surtout pas assumer une once de responsabilité.

C'est tout cela le message que les douaniers ont voulu faire passer et c'est sur tous ces domaines qu'ils attendent un mieux de la part de notre administration. Surtout après les accords de mai dans lesquels la DGDDI s'engageait à s'approprier toutes ces problématiques sur les conditions de travail.
Aujourd'hui, nous sommes tous présents à ce CTR pour donner suite à ces attentes. Et que nous proposez-vous ?

La délégation SOLIDAIRES Douanes
Montreuil, le jeudi 26 septembre 2019

En préambule *(en réponse à notre question posée avant séance)* : les transferts de taxes douanières auront bien lieu

1°) Présentation

Aucune annonce de nature à rassurer les agents n'a été faite, la directrice générale se contentant de préciser les modalités qui vont prévaloir pour la gestion du transfert de 11 taxes douanières (sur 14) vers la DGFiP. Car ce transfert aura bien lieu, et la DG s'est fait fort de nous le réaffirmer.

a) Périmètre

Il reste « juste » à en préciser le périmètre :

- sécurisation de l'assiette,
- réception de la déclaration,
- recouvrement,
- contrôle documentaire,
- contrôle physique,

Qui de la DGDDI ou de la DGFiP en sera chargé ?

Ce périmètre sera défini pendant des cycles de travail, taxe par taxe, au cours de groupes de travail (GT) bi-directionnels (DGDDI/DGFiP) sous la houlette d'A. Gardette.

b) Calendrier

Ces GT débuteront en octobre et tenteront de comparer comment sont traitées actuellement les taxes et comment elles le seront après transfert. Un GT plus spécifique sur l'accompagnement des agents touchés par toutes ces réformes aura également lieu.

Un CTR est d'ores et déjà prévu le 8 novembre sur ce sujet. Il doit servir à cadrer le processus, en dessinant les contours de ce qui restera de la Douane, tant en termes de missions que d'effectifs, et surtout à esquisser un premier tableau des mesures à prendre à destination des agents touchés par ces transferts.

La directrice générale s'est aussi engagée à tenir d'autres CTR en formation CHSCT pour traiter de toutes ces réformes qui vont transformer de façon importante notre administration.

Annexe 2 : Question diverse de SOLIDAIRES

Le 3 septembre les agents des douanes ont découvert par voie de presse la volonté du ministre de procéder au transfert d'un nombre important de taxes de la DGDDI vers la DGFIP. Cette annonce a été confirmée par le ministre dans un courrier adressé aux agents des douanes le lendemain.

Depuis, cette annonce n'a fait l'objet d'aucune communication au sein de la DGDDI, laissant une fois de plus les agents de la DGDDI seuls face aux nombreuses interrogations et inquiétudes qu'elle suscite.

C'est pourquoi SOLIDAIRES DOUANES interroge la directrice générale :

1) Quel est le périmètre exact des taxes qui doivent être transférées à la DGFIP ?

2) À quelle date les arbitrages définitifs du ministre seront-ils prononcés ?

3) Quel dispositif est prévu pour les agents de la DGDDI concernés par ces transferts ? Pourront-ils suivre leur mission à la DGFIP ? De quel cadre social pourront-ils bénéficier ?

2°) Réactions

a) Notre avis

Pour SOLIDAIRES Douanes, l'annonce d'un GT sur l'accompagnement social est importante : on ne pourra pas s'investir dans la partie technique si derrière on ne sait pas quel sera le futur des collègues. Ces annonces sociales doivent être faites en préalable à toutes discussions. On pourra alors mieux s'opposer au transfert de certaines missions.

De plus, il y a nécessité à faire un GT sur le bilan des taxes déjà reversées au préalable de toute discussion, le cas des dysfonctionnements dans la gestion des boissons non alcooliques (BNA) depuis leur transfert à la DGFiP au 1er janvier étant assez éclairant.

b) Motion intersyndicale

Une motion intersyndicale allant en grande partie dans ce sens a d'ailleurs été votée à l'unanimité par les organisations syndicales :

« *L'ensemble des organisations syndicales réunies ce jour en CTR en formation hygiène, sécurité et conditions de travail demande l'arrêt du processus de transfert de taxes de la DGDDI vers la DGFiP. Elle réclame à ce que le cycle de GT afférent ne soit organisé qu'après présentation en CTR du cadre global précisant les modalités d'organisation à moyens terme de la DGDDI, de ses missions pérennisées, de son réseau et du déroulement de la carrière des agents.* »

I – Étude ergonomique relative aux équipements de protection individuelle (EPI) de la Surveillance

1°) Présentation

Effectuée à la demande du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel (CHSCTM), elle a été réalisée dans 3 brigades et à La Rochelle. Une enquête complémentaire est effectuée en Guyane et à Bourg-Madame pour les agents opérant en conditions extrêmes[1].

Les EPI seront retirés de l'offre du carnet à points et seront fournis directement par l'administration. De plus, cette étude a déjà des effets tangibles sur le terrain et ouvre la possibilité d'expérimenter de nouveaux équipements pour améliorer l'ergonomie du matériel des agents.

Gilet pare-balle : le principe est désormais le port du gilet pare-balle apparent. Un flocage apparent pour une meilleure identification des Douaniers est prévue sur les nouvelles housses. Chaque agent sera, par ailleurs, doté d'une seconde housse.

Gilets porte-plaques : plusieurs housses différentes vont être testées, offrant la possibilité d'avoir des gilets 3+, deux fois plus légers que ceux actuellement déployés.

Gilet porte-accessoires haute visibilité : un nouveau modèle va être redessiné, en gardant la même qualité, avec des poches plus adaptées aux nouveaux équipements des agents fin 2020).

Ceinturon : des tests sont actuellement réalisés sur un modèle en cordura et un remplacement sur tout ou partie est envisagé si le résultat est concluant. Dans tous les cas, on va garder en partie la rigidité du ceinturon.

Couteaux : toute une série d'équipements va être proposée (atelier d'utilisateurs sur ce thème) avec un déploiement possible en 2020.

Pour les services OP/CO, une étude d'EPI (parka avec mention douane, chaussures, gants) va également être menée.

2°) Réactions

a) Motos et trains

SOLIDAIRES Douanes reconnaît la grande qualité de cette étude.

Nous proposons :

- qu'elle soit complétée par une étude sur le vestiaire des motards ;
- et que l'évaluation des contraintes physiologiques liées au port des équipements soit étendue au vecteur ferroviaire, où les agents transportent le matériel de contrôle dans un milieu confiné et instable.

b) Arme longue (HK)

Concernant le Heckler & Koch (HK), SOLIDAIRES Douanes regrette que l'étude ergonomique n'ait pas évalué le problème de sécurité lié au transport du HK dans le véhicule placé entre les jambes du porteur.
Nous demandons à ce que les véhicules soient désormais équipés en conséquence. C'est une exigence formulée dès 2016 lors du déploiement de l'arme longue.

Nous demandons aussi à faire évoluer la doctrine d'emploi vers un assouplissement, car :

- l'automaticité du port du HK ne se justifie pas, au regard de l'exercice des missions en l'absence d'alertes ou de tensions identifiées ;
- et génère de surcroît des contraintes dans l'organisation des services.

c) Financement et santé

Pour SOLIDAIRES Douanes, il est également important de trancher la question du financement des EPI, souvent l'objet de combats et d'arbitrages hétérogènes en local entre Pôles Logistique et Informatique (PLI) et CHSCT.

SOLIDAIRES Douanes propose l'ajout d'EPI complémentaires dans l'offre faite aux agents, EPI plus orientés vers la santé que la sécurité des agents :

- des bouchons d'oreilles (pour les agents travaillant en lieu bruyant comme une grosse barrière de péage par exemple) pour lesquels il faudrait harmoniser l'offre ;
- des combinaisons supplémentaires pour les moniteurs de tir afin de limiter au maximum les risques de plombémie ;
- des casques pour les séances de tir qui isolent du bruit mais qui permettraient d'entendre les instructions du moniteur.

1 Pour plus de détails : http://solidaires-douanes.org/GTR-EPI

II – L'habillement
un délai de livraison passant de 2 ans à… 2 semaines !

1°) Présentation

En cette période plutôt morose, on a réussi à nous vendre du rêve pendant ce CTR !

a) Système de commande

Ce principalement, avec le futur système de commande qui, à compter du 1er avril 2020, permettrait de commander ses effets vestimentaires :

- toute l'année, en continu,
- avec une livraison sous 15aine et un référentiel dédié, assurant en temps « réel » (direct) le suivi de la commande et le décompte des points.

Espérons que ce projet ne reste pas au stade de l'utopie…

b) Carnet

L'offre via le carnet à points va être élargie au vestiaire « montagne » pour tous.
En parallèle, la dotation initiale à la sortie de l'école va être augmentée.
L'accès au carnet à points va aussi être donné aux agents de contrôle OP/CO.

c) Ateliers

La DG travaille également à l'amélioration de l'équipement avec la mise en place d'ateliers utilisateurs.
Ateliers composés de volontaires de chaque DI pour chaque catégorie de personnels (marins, motards, piétons, Officiers de douane judiciaire – ODJ) et chargés de relayer les remontées du terrain ou de tester de nouveaux effets.
Ces ateliers devraient se réunir au moins 2 fois par an.

2°) Réactions

a) Ateliers

SOLIDAIRES Douanes a fait remarquer que l'idée d'un réseau de consultants n'est pas nouveau.
En 2016, il y avait déjà un réseau de référents habillement qui apparemment n'a pas fonctionné.
De plus, nous regrettons que ces groupes de travail ait été mis en place sans y associer les organisations syndicales, même si la DG s'engage à faire un compte-rendu de ces ateliers aux élus du CTR.

b) Système de commande

Pour les problèmes d'approvisionnement, SOLIDAIRES Douanes a rappelé que la gestion des commandes d'uniformes n'est pas un nouveau métier en Douane.
Par conséquent il est incompréhensible que des stagiaires sortent de La Rochelle sans uniformes.
La Douane a mieux géré l'achat des HK que celui de l'habillement.

c) Uniformité

SOLIDAIRES Douanes a souligné aussi l'impossibilité d'avoir une uniformité de l'habillement d'une année sur l'autre.
Pour les motards, SOLIDAIRES Douanes a posé également la question du déploiement du vestiaire civil motard, puisque l'administration a reconnu les contrôles en moto banalisée dans certains cas.

II Bis – Téléphones portables et systèmes radio

1°)Présentation

En marge de ce débat sur l'habillement, la question des téléphones portables et des systèmes radio a été débattue.
Ces téléphones permettront l'accès à de plus en plus d'applications. Dont le système Agenet, actuellement expérimenté dans certaines brigades et qui, s'il fonctionne, sera distribué à l'ensemble des CODT (Centres Opérationnels Douaniers Terrestres).

2°) Réactions

Pour SOLIDAIRES Douanes, il y a deux points à souligner sur ce sujet :
- il faut **revoir la doctrine d'emploi du téléphone portable** qui donne la responsabilité au chef d'équipe de vérifier que les agents ont bien effacé les recherches faites pendant la vacation sur leur téléphone mais sans lui donner les moyens de le faire.
- la question des **radios des motards** est inquiétante après l'abandon du système Tétrapole avec radio déportée sur les motos. Dans une même escouade, on peut se retrouver avec de nouvelles motos dépourvues de moyen de communication et d'anciennes équipées radios. Le système SCALA RIDER, a été « redéployé » via les DI, cependant cela reste un palliatif en attendant le retour d'un véritable système radio d'autant que le système SCALA RIDER permet uniquement une communication entre motards, sans possibilité de contact radio avec les services piétons sur les dispositifs.

III – Immobilier

1°)Présentation

490 000 € ont été alloués aux DI pour les projets urgents dès 2019, en plus du budget initial. Mais cela ne couvre pas l'ensemble des besoins.
Il a été clairement demandé aux DI, avant les conférences de gestion, de réaliser une **concertation au niveau local**. Peu se sont, à ce jour, pliées à cet exercice.
Au vu de son urgence, l'accent a été mis sur la situation de la **Gare du Nord** pour laquelle, depuis septembre, la décision a été prise de décorréler la question des missions (notamment sûreté) de celle de la rénovation des locaux dans la gare.
La piste principale évoquée est de s'appuyer sur la SNCF pour réaliser les travaux (après tout, ce sont les propriétaires des locaux et ils possèdent les vecteurs juridiques pour les réaliser plus vite). Mais la DG cherche en parallèle d'autres pistes (qui n'ont pas été dévoilées…).

2°) Réactions

C'est un dossier dans lequel SOLIDAIRES Douanes s'est beaucoup investi :

- principalement en CHSCT,
- mais également en CTR.

Et pour lequel nous serons très attentifs à ce qui sera mis en place.

IV – Observatoire interne – campagne 2019

1°)Présentation

Une présentation de la campagne sur l'Observatoire interne 2019 a été faite par une représentante d'IPSOS en charge de cette enquête.
Le questionnaire, qui prendra moins de 10 minutes, possédera 8 questions spécifiques à la Douane.
Mais globalement, ce sera exactement le même que celui de l'an passé pour permettre un suivi sur le long terme des tendances.

2°) Réactions

SOLIDAIRES Douanes, fait part de son inquiétude, car à chaque fois que sont multipliés les outils de mesure du bien-être au travail, il n'est **pas tenu du tout compte des résultats.**
Au contraire, des réformes sont mises en place qui détruisent plus encore notre instrument de travail et mettent davantage encore les agents en difficulté !
Aussi, malheureusement, tout porte à croire que les décisions politiques à venir de la majorité actuelle ne tiendront aucunement compte des résultats de cet outil de travail.

* *

*

Pour SOLIDAIRES siégeaient : Claire Courtade et Morvan Burel (titulaires), Cécile Hansen (suppléante) et Julien Metzger (expert). Pour plus de précisions, les contacter.

Annexe n°2 bis : Questions diverses de SOLIDAIRES *(suite et fin)*

Comité Technique de Réseau
du jeudi 26 septembre 2019

Organisation/missions | ***Questions diverses***

1°) Point de situation et suivi des agents des douanes ayant travaillé dans les imprimeries des douanes (Neuilly, La Rochelle…)

Dans l'attente de démarches de l'administration, nous avons pu établir une liste des agents en poste à l'imprimerie de Neuilly, entre 1987 et 2001 (non exhaustive, donc) en PJ. Il semblerait qu'avant cela, seul le chef d'atelier apparaissait sur les bases de données… Pouvez-vous nous fournir une liste pour La Rochelle ?

Le dossier a-t il avancé depuis 2016 ? La Direction Générale a-t elle fait des propositions nouvelles aux agents ? Selon nos informations, peu de choses semblent avoir bougé coté surveillance ou examen médicaux…

Il s'agit d'œuvrer en toute transparence, dans l'intérêt bien compris de ces personnels, de recenser et d'assurer la prise en charge au mieux pour ces agents, et non pas, à ce stade, d'entamer une séquence de type CHSCT, saisine ministérielle, contentieux, etc…

Guide disponible à cette adresse :
www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-938/ed938.pdf

2°) Prise en charge du transport en commun pour tous les agents des douanes usagers d'Île-de-France Mobilités

Suite aux demandes de SOLIDAIRES Douanes (cf en ce sens notre délibération au CHSCT de Paris en 2018 - en PJ), quelles avancées dans ce dossier, dont on sait la Direction Générale saisie ?

Sachant que certaines régions verront cette prise en charge effective début 2020 pour les agents de la DGDDI, une telle mesure, en équité au sein de notre administration, irait aussi et notamment dans le sens de l'exemplarité en termes de lutte contre la pollution générée par le transport individuel routier, cause de milliers de décès chaque année dans la région francilienne …

Cette demande, si elle est aisément réalisable notamment de part la densité du réseau de transports en commun francilien, peut bien sûr être étendue à l'ensemble des personnels douaniers pouvant utiliser des transports en commun.

Solidaires DOUANES Île-de-France — Solidaires finances — **CHSCT 75**
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Paris
Plénier du 5 juillet 2018
Conditions de travail | délibération

Gratuité du NAVIGO pour 39 000 policiers franciliens : Mais que fait la… Douane (pour ses douaniers) ?!

Nous demandons à ce que les agents des Douanes puissent bénéficier de la gratuité du Pass navigo IDF. Ce à l'instar de ce qui va être mis en oeuvre dès ce 11 juillet 2018 pour les agents du ministère de l'intérieur (extension du dispositif), et qui existe pour d'autres depuis plusieurs années.

Cette demande de SOLIDAIRES, que nous avons plusieurs fois réclamées dans ce CHSCT notamment, **avait d'ailleurs trouvé un écho en douane**, avec la Direction Interrégionale des douanes qui avait déjà fait l'annonce d'une « *réflexion* », apparemment aboutie, entre la DG et le ministère des transports et allant en ce sens.

Cf annonce publique ci-contre (source journal -gratuit !- *20 minutes*, du 04 juillet 2018[1]) :

GRAND PARIS

Des transports gratuits pour une police plus présente

Info « 20 Minutes »

La mesure vise à établir l'équité entre les fonctionnaires et à améliorer la sécurité dans les transports

« Aujourd'hui, 39 000 policiers de Paris et de la petite couronne bénéficient de "facilités de circulation" dans les transports franciliens. Il y a 9 000 policiers en grande couronne qui ne sont pas concernés », expliquait en mars 2017 Valérie Pécresse, présidente de la région Ile-de-France et d'Ile-de-France Mobilités. Or, dès le 11 juillet, l'extension de ces « facilités de circulation » sera votée au conseil d'administration du syndicat des transports, a appris *20 Minutes*.

Ainsi, 12 000 policiers des Yvelines, de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-d'Oise bénéficieront à leur tour de cette « carte de circulation

La mesure sera appliquée à partir du 1er septembre.

Police », équivalente au passe Navigo annuel. Sa délivrance se fera progressivement à partir du 1er septembre. Son coût s'élèvera à 2 millions d'euros par an pour Ile-de-France Mobilités. L'enjeu : « favoriser la présence dans les transports en communs de femmes et d'hommes formés et attentifs à la sécurité des Franciliens. »

« Une excellente nouvelle »

Du côté des syndicats de police, on se réjouit de cette décision. « En prenant les transports, en les sécurisant, abonde Eddy Sid, porte-parole Ile-de-France du syndicat Unité SGP-Police. On a une obligation d'intervenir lorsque l'on assiste à des agressions, des vols ou autre, même en dehors du service. C'est d'autant plus important que les réseaux de la grande couronne sont difficilement sécurisables, car loin des bases. »

« C'est une excellente nouvelle, souligne pour sa part Loïc Travers, secrétaire adjoint en Ile-de-France du syndicat Alliance. Cela fait plus de deux ans que l'on se bat pour une équité entre les collègues de la petite couronne [qui dépendent de la préfecture de police de Paris] et ceux de la grande couronne. »

Romain Lescurieux et Caroline Politi

Il est demandé que toutes démarches soient faites auprès des autorités pour permettre une application la plus rapide et la plus large possible de ce dispositif, s'agissant du périmètre, des missions concernées et donc des agents concernés.

Paris, le 5 juillet 2018
la délégation SOLIDAIRES

1 Article en ligne : https://www.20minutes.fr/paris/2300975-20180703-tous-policiers-ile-france-vont-beneficier-gratuite-transports

CHSCT 75 du 05/07/2018 — *délibération* — 1/1

Délibération disponible sur :
solidaires-douanes.org/Gratuite-transports-en-commun

→ N'ayant pu être examinées par manque de temps, ces questions diverses seront traitées lors d'une prochaine réunion du Comité Technique de Réseau (CTR).

Missions vs conditions de travail :

La DG déshabille Pierre pour habiller Jacques ?

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : contact@solidaires-douanes.org